



Frais FICOBA en recouvrement de frais de justice en appel

Par **Roro chtimi**, le **17/03/2016** à **13:14**

Comment est ce possible que dans le cadre de recouvrement de frais de justice l'huissier se permet de vous facturer 74€ de ficoba alors que des textes de loi signifient que un recherche ficoba ne constitue pas une charge pour le cabinet. Lorsque l'on pose la question en maison du droit et de la justice une gêne s'installe et on s'embrouille à n'en plus finir. Lorsque vous demandez la position de la chambre départementale du Gard , çelle ci vous répond péremptoire que l'huissier n'a pas commis de faute .

Que l'on me dise aussi en quoi un recouvrement de frais de justice justifie 74€ de frais Beteille ?

Merci d'avance.